



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
14 juillet 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-septième session**

Genève, 15-28 septembre 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi  
des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet  
des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des  
grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies,  
et contributions de la CNUCED**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Conformément à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale et au paragraphe 179 de l'Accord d'Accra, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines associés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–3	3
I. Commerce international.....	4–16	3
II. Produits de base.....	17–20	6
III. Investissement et développement des entreprises.....	21–34	7
IV. Dette extérieure et coopération internationale pour le financement du développement.....	35–51	10
V. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial.....	52–61	13
VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l’information et de la communication.....	62–71	15
VII. Droit et politique de la concurrence.....	72–76	16
VIII. Pays en situation particulière.....	77–90	18

## Introduction

1. Dans sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. La douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008, est convenue que «dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement... Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes» (Accord d'Accra, par. 11 et 179).

3. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

## I. Commerce international

4. Le rôle important du commerce international pour promouvoir le développement économique et réduire la pauvreté est explicitement reconnu dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement correspondants, le Document final du Sommet mondial, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord d'Accra issu de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Les textes issus de ces conférences et sommets ont en particulier souligné la nécessité d'un engagement de la communauté internationale pour un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

### A. Progrès accomplis

5. La contraction du commerce mondial des marchandises observée à la fin de 2008 et en 2009, suite à la crise économique et financière mondiale, a gravement touché presque tous les pays et tous les produits, mais avec d'importantes disparités entre les pays, particulièrement les pays en développement, et les produits. Le repli des échanges commerciaux en 2009 de quelque 12,2 %, comme anticipé par la CNUCED et d'autres organisations internationales, a été beaucoup plus fort que celui de la production (2,2 %) et aussi le plus important enregistré au cours de la période d'après-guerre. Il a marqué la fin d'une période de croissance dynamique du commerce mondial, en particulier pour les pays

en développement, menés par les pays émergents. Il semble que la récession ait passé le creux de la vague et qu'une reprise s'amorce, mais celle-ci demeure fragile, soulignant la nécessité de continuer d'appliquer aux niveaux national et international des mesures favorisant le redressement et la résilience.

## B. Contribution de la CNUCED

6. Dans le cadre de la composante intergouvernementale des travaux de la CNUCED, il a été porté particulièrement attention à l'examen de l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les flux commerciaux, et à la détermination des stratégies permettant de l'atténuer et de promouvoir un développement durable. Ces questions ont notamment été examinées par la Commission du commerce et du développement à ses première et deuxième sessions (11-15 mai 2009 et 3-7 mai 2010) et par le Conseil du commerce et du développement (14-25 septembre 2009).

7. La Réunion d'experts de la CNUCED sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels a apporté d'importantes contributions pour la formation d'un consensus international sur des services d'infrastructure efficaces et accessibles pour soutenir la croissance économique, favoriser la diversification, développer le commerce et réaliser les OMD.

8. Dans le cadre de ses analyses de politique et analyses techniques sur les questions relatives au commerce international, la CNUCED a examiné les politiques et les stratégies pour promouvoir une transformation structurelle de la production, de la consommation et du commerce qui puisse être viable sur le plan économique et environnemental. Dans sa publication *Trade and Environment Review 2009/2010*, par exemple, elle a lancé une réflexion nouvelle sur certains aspects prometteurs de stratégies de croissance propre pour le renforcement de l'efficacité énergétique.

9. La CNUCED a apporté une contribution technique pour la préparation de rapports conjoints avec d'autres institutions sur les problèmes actuels en matière de commerce, par exemple la publication *Profils tarifaires dans le monde 2009* produite par la CNUCED, l'OMC et le Centre du commerce international (CCI), et la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010* produite par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, par la CNUCED et par les commissions régionales des Nations Unies.

10. En tant que membre du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD du Secrétariat de l'ONU, la CNUCED, avec l'OMC et le CCI, a également fourni des données et des analyses pour la mise à jour des indicateurs de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement concernant l'accès aux marchés. La part des produits importés des pays en développement en général, et des PMA en particulier, par les pays développés qui étaient admis en franchise de droits continuait à augmenter.

11. La CNUCED a contribué aux activités d'analyse en mettant au point et en diffusant des bases de données et des outils d'analyse. À la fin de 2009, il était enregistré plus de 37 000 utilisateurs de l'outil commun CNUCED/Banque mondiale «World Integrated Trade Solution» (WITS), ainsi que du «système d'analyse et d'information commerciales» (TRAINS) de la CNUCED. Des formations sur les bases de données ont été organisées pour des instituts universitaires dans divers pays: Allemagne, Belgique, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, Macao (Chine), Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, Suisse, Thaïlande, Turquie et Uruguay.

12. Un appui fonctionnel a été apporté au Groupe africain, au Groupe des pays les moins avancés (PMA) et au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'à certains pays pour leur participation aux négociations du Cycle de Doha et dans le

cadre des préparatifs de la septième Conférence ministérielle de l'OMC. Il a aussi été apporté une assistance aux pays suivants candidats à l'OMC: Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Comores, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Yémen. Il a été apporté également une assistance à la Chine, à l'Inde et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de règlement des différends concernant le commerce international, les investissements et la propriété intellectuelle.

13. La CNUCED a contribué aux progrès du troisième cycle de négociations au titre du Système global de préférences commerciales (SGPC), avec l'adoption de modalités pour les réductions tarifaires dans le commerce intragroupe par les ministres des pays en développement participants, le 2 décembre 2009.

14. Conformément à l'Accord d'Accra, les travaux de la CNUCED concernant le commerce ont également été axés sur les coûts du transport international et les prix du pétrole, la connectivité des services de ligne, le trafic maritime international des marchandises et son évolution, les transports intérieurs et le commerce de transit pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, la sécurité maritime et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, les partenariats public-privé, la mise en œuvre des règles et normes internationales, les aspects juridiques du commerce et du transport pour les pays en développement, et la problématique de l'atténuation des changements climatiques et des adaptations correspondantes. Les principales contributions ont été faites à travers l'étude empirique intitulée *Oil Prices and Maritime Freight Rates*, la publication trimestrielle *Transport Newsletter* et l'*Étude sur les transports maritimes* qui, dans sa parution de 2009, mettait particulièrement l'accent sur les faits nouveaux concernant le commerce et le transport en Afrique. Cette livraison de 2009 incluait aussi un aperçu analytique détaillé des dispositions complexes d'une importante nouvelle Convention des Nations Unies sur les contrats de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (Règles de Rotterdam), afin d'aider les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, à évaluer les mérites qu'il y aurait à la ratifier.

15. En ce qui concerne le défi des changements climatiques, la CNUCED porte particulièrement attention à l'importante question de leurs effets et de l'adaptation correspondante dans le transport qui n'a bénéficié jusqu'à maintenant que d'une attention limitée alors qu'elle revêt une importance particulière pour les pays en développement et les pays les plus vulnérables, comme les PMA et les petits États insulaires en développement; l'adaptation aux changements climatiques est une composante cruciale des stratégies de développement et elle est essentielle pour la réalisation des OMD.

16. Le programme SYDONIA (système douanier automatisé) a continué à apporter une formation complète aux experts nationaux. En Afghanistan par exemple, l'introduction de ce système dans le Département des douanes, dans le cadre de la stratégie de facilitation du commerce appliquée par la CNUCED dans ce pays, a permis d'informatiser les opérations douanières dans cinq grands couloirs de transit (avec l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan). Il est à noter que l'introduction de ce programme a permis de ramener de quatre cent vingt-huit minutes à quatre-vingt-dix minutes environ la durée des opérations de dédouanement pour les poids-lourds et d'augmenter de près de 700 % les recettes douanières. Elle a aussi renforcé les capacités du Département des douanes pour fournir des services plus transparents et de bien meilleure qualité grâce au traitement entièrement informatisé des documents douaniers et à la bonne formation du personnel des douanes et des opérateurs commerciaux.

## II. Produits de base

17. Il a été souligné ce qui suit lors du Sommet mondial de 2005: «[L]es effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés et [nous] soutenons les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base.» (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Dans le même temps, il a été dit ce qui suit dans le Consensus de Monterrey: «Une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base.» (par. 37). L'Assemblée générale, dans ses résolutions 61/190 et 63/207, a aussi rappelé les OMD et les autres objectifs internationaux de développement en relation avec les produits de base. Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait de «maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable des pays en développement tributaires de ces produits, tout en poursuivant la diversification de leur économie», et dans sa résolution 63/207 elle a pris note aussi de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement portant, entre autres, sur les questions relatives aux produits de base. De surcroît, l'Assemblée générale a reconnu dans sa résolution 64/192 les incidences négatives de la crise économique mondiale sur le commerce des produits de base, et souligné qu'il fallait remédier à la volatilité excessive des cours de ces produits.

### A. Progrès accomplis

18. Les produits de base restent pour la plupart des pays en développement le pilier de leur commerce et continuent à leur procurer l'essentiel de leurs recettes d'exportation. Mais en dépit de l'importance stratégique de ces produits pour les pays qui en dépendent, de nombreux facteurs empêchent encore ces pays d'exploiter efficacement tout le potentiel offert par le secteur des produits de base. Au premier plan de ces facteurs figurent la volatilité des prix des produits de base et ses conséquences sur le commerce et le développement des pays tributaires de ces produits. En 2009, les prix sur les marchés de produits de base ont beaucoup souffert de la crise financière mondiale et de la récession économique qui a suivi, ainsi que des mesures budgétaires et monétaires anticycliques appliquées, y compris les divers «plans de relance» mis en place dans de nombreux pays, développés ou en développement. Parmi les autres facteurs influençant les prix des produits de base figuraient la «financiarisation» des marchés de produits de base et la grande imprévisibilité liée aux conditions climatiques, qui se répercutaient sur les prix des produits agricoles. Au milieu de 2010, la reprise économique mondiale naissante s'était fait sentir sur les marchés de produits de base, avec un retournement et un redressement de la tendance enregistrée en 2009 en matière de prix. Si les exportateurs de produits de base en ont profité, pour les pays importateurs de ces produits les conséquences sont bien entendu plus négatives. Mais un redressement des prix ne suffit pas pour surmonter les problèmes qui continuent à freiner le développement du secteur des produits de base dans beaucoup de pays en développement. Une stratégie de plus vaste portée qui permette d'assurer des prix viables pour les produits de base tout en remédiant aux principaux obstacles d'ordre structurel, économique et réglementaire est indispensable.

### B. Contribution de la CNUCED

19. La CNUCED a mené de multiples activités prenant en compte certains éléments importants du débat actuel sur les produits de base et sur leur rôle en tant que moteur de la croissance du commerce et du développement. Il s'agissait surtout, parmi un large éventail

de problématiques, de trouver des réponses aux grands défis auxquels étaient confrontés de nombreux pays en développement concernant les produits de base. Il a été décidé que l'attention devait se porter en priorité: a) sur la nécessité de diversifier et de renforcer la compétitivité du secteur des produits de base dans les pays en développement pour assurer une meilleure intégration dans les chaînes de valeur; b) sur l'importance des politiques liées au commerce pour surmonter les problèmes dans le secteur des produits de base, y compris à travers le financement de la chaîne d'approvisionnement, les systèmes de récépissés d'entrepôt et la gestion du risque pris; c) sur le rôle des bourses de produits et des technologies de l'information, des statistiques et des portails électroniques (Infocomm) sur les profils de produits de base, contenant des renseignements sur tous les aspects des marchés de produits de base; et d) sur la promotion de la transparence et des liens entre les industries extractives et le reste de l'économie nationale.

20. Il s'est tenu à Genève, les 22 et 23 mars 2010, un Forum mondial sur les produits de base organisé par la CNUCED avec l'appui du Fonds commun pour les produits de base et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse. Pendant ces deux jours, une cinquantaine d'intervenants ont fait des déclarations et des exposés et ont ainsi contribué à un important débat sur la production, les marchés, le commerce, le financement et d'autres questions clés concernant les produits de base, et sur les réponses à apporter aux problématiques qui empêchent l'économie mondiale des produits de base de se développer davantage.

### **III. Investissement et développement des entreprises**

21. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED), dans les efforts de développement aux niveaux national et international. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prend note de la contribution de l'IED à un développement durable, et le Document final du Sommet mondial réaffirme la volonté des dirigeants mondiaux «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'action connexes tels que le développement du secteur privé (par. 23 e)), la bonne gouvernance en tant que moyen de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises (PME) (par. 24 a)), ainsi que la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des entreprises (par. 24 c)). En 2008, la Déclaration de Doha sur le financement du développement a réaffirmé les objectifs et les engagements consacrés dans le Consensus de Monterrey et souligné le rôle de l'IED comme «complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement» (par. 23).

#### **A. Progrès accomplis**

22. La crise financière mondiale a mis fin à un cycle de croissance de l'IED mondial qui s'est étendu sur quatre ans. Selon les estimations de la CNUCED, entre 2008 et 2009 les flux mondiaux d'IED ont chuté de 39 %, passant de 1,7 billion de dollars à environ un billion de dollars. Ce repli de l'IED a été généralisé et a même touché les flux d'IED vers les pays en développement et les pays en transition, qui avaient résisté à la crise en 2008 mais qui ont diminué en 2009 (de 35 % et de 39 %, respectivement). La situation actuelle dans les pays en développement a complètement changé par rapport aux six années de croissance ininterrompue qu'ont connues la majorité de ces pays jusqu'en 2009. Cela est particulièrement préoccupant pour les pays les plus vulnérables où, parallèlement à l'aide

publique au développement (APD), l'IED a été une importante source de financement ces deux dernières décennies. Les flux d'IED vers les 33 PMA africains ont particulièrement souffert en 2009 du ralentissement induit par la crise de la demande mondiale de produits de base, un important moteur de l'IED dans ces pays.

23. Les conséquences de la crise sur les perspectives de l'IED étaient également très différentes selon les industries, en fonction de leurs activités. Les secteurs industriels sensibles à la conjoncture, comme les produits chimiques et autres biens intermédiaires, les équipements et l'automobile, ont été très touchés, tandis que l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et les services en général ont mieux résisté.

24. Mais selon les dernières données disponibles, les effets de la crise auraient tendance à s'atténuer peu à peu: les flux mondiaux d'IED sont restés relativement stables au troisième et au quatrième trimestre de 2009, et les perspectives sont meilleures pour le premier semestre de 2010. La CNUCED a souligné récemment que les initiatives prises par les gouvernements face à la crise actuelle pouvaient avoir des effets à double tranchant. Si la majorité de ces mesures sont propres à promouvoir et à faciliter l'IED, certaines d'entre elles, comme les critères de sélection renforcés et les nouvelles limitations des prises de participation étrangères, pourraient bien freiner les apports nouveaux. Selon les analystes de la CNUCED, il serait donc encore prématuré de dire que l'IED connaît maintenant un rebond vigoureux.

25. L'élaboration de règles régissant l'investissement international reste un élément fondamental dans les efforts des pays pour attirer et mettre à profit l'IED, d'où l'ampleur et la complexité de plus en plus grandes de l'univers des accords internationaux d'investissement (AII). En 2009, il a été conclu 128 nouveaux accords, ce qui a porté à la fin de cette année-là le nombre total des accords en matière d'investissement à 5 882. À la fin de mars 2010, 73 pays supplémentaires avaient conclu 37 AII. Dans le même temps, plusieurs pays ont entrepris de réexaminer leurs AII et les systèmes de règlement des différends entre investisseurs et États correspondants. Cette réglementation de l'investissement international a aidé à éviter de retomber dans des politiques de protectionnisme et d'appauvrissement du voisin, alors que les pays dans le monde entier sont confrontés aux effets de la crise économique et financière mondiale.

## **B. Contribution de la CNUCED**

26. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED est le seul organe intergouvernemental du système des Nations Unies qui s'occupe de la question de l'investissement et des questions connexes. La Commission, à sa deuxième session, s'est inquiétée des incidences des crises alimentaire, financière et économique sur le développement durable et des progrès inégaux de la réalisation de certains objectifs internationaux de développement, y compris les OMD. Dans ce contexte, il a été demandé au secrétariat de s'acquitter activement de son mandat pour les questions d'investissement, de façon à aider les pays en développement à obtenir une croissance et un développement soutenus.

27. La Commission s'est occupée aussi des questions de transparence et de simplification des procédures administratives. Les États membres, notant «qu'une plus grande efficacité administrative est un important élément de la facilitation du commerce, ainsi que du développement des infrastructures nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris grâce à l'investissement public et privé», ont encouragé la CNUCED à poursuivre la mise en place de son iPortail.

28. Depuis vingt ans, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* permettait d'analyser l'effet de l'IED sur le développement, contribuant ainsi à la mise en œuvre du

Consensus de Monterrey. La livraison de cette année traitait de la question de l'investissement dans l'agriculture. L'une de ses principales conclusions était que les sociétés transnationales (STN) pouvaient jouer un plus important rôle dans la production agricole, mais qu'il fallait éviter toute répercussion négative possible de l'investissement étranger.

29. Sur la base de ce rapport et conformément au mandat donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/192 et à la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CNUCED a élaboré – en partenariat avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Groupe de la Banque mondiale – un ensemble de principes pour un investissement responsable dans l'agriculture. À la demande de ses États membres, la CNUCED poursuivra ses travaux sur ces principes en vue de les faire adopter en tant que norme mondiale pour ce type d'activité. Parmi les autres travaux de recherche concernant les politiques, il avait aussi été établi des rapports sur l'impact de la crise financière mondiale actuelle sur les flux mondiaux d'IED, sur l'IED Sud-Sud, sur les investissements publics, et sur l'IED et les changements climatiques. Deux nouveaux outils de base ont été lancés: les bulletins en ligne Global Investment Trends Monitor et Investment Policy Monitor, qui présentent chaque trimestre des analyses sur les dernières tendances et perspectives de l'IED dans le monde et sur l'évolution des politiques d'investissement aux niveaux national et international, respectivement.

30. Le Consensus de Monterrey souligne que pour attirer et accroître les entrées de capitaux productifs, les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible pour l'investissement. Dans ce contexte, la CNUCED a établi un répertoire des meilleures pratiques en matière d'investissement pour le développement. En outre, les examens de la politique d'investissement (EPI) auxquels elle procède et leur suivi sont conçus dans l'objectif d'optimiser les retombées bénéfiques de l'IED dans les pays clients, en y améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel pour l'investissement. La CNUCED a réalisé jusqu'ici 29 EPI, dont près de la moitié pour des PMA, et plus de 120 mesures de réforme préconisées dans ces examens ont été mises en œuvre avec succès. Six guides de l'investissement, pour fournir des informations précises et récentes sur les principales opportunités d'investissement nouvelles dans les pays participants, sont en cours de finalisation.

31. La CNUCED a continué à aider les gouvernements à promouvoir et à faciliter l'investissement, en préparant de nouveaux volumes de l'*Investment Advisory Series*, en assurant des services consultatifs pour des stratégies ciblant les investisseurs, pour la rétention des investissements et pour l'appui institutionnel, ainsi qu'en organisant des ateliers et des voyages d'étude dont ont bénéficié quelque 300 participants.

32. En sa qualité de centre de coordination au niveau mondial pour les questions concernant les AII, la CNUCED a continué à contribuer au régime international en matière d'investissement avec des activités dans ses trois grands domaines d'action. Au niveau intergouvernemental et en réponse à une demande de la Commission de l'investissement, la CNUCED a organisé son premier forum annuel sur les AII. Elle a approfondi ses travaux de recherche et d'analyse dans le domaine avec la préparation de deux nouvelles études de la série sur les AII et de trois nouveaux numéros de la série *IIA Monitor*<sup>1</sup> dans le domaine de l'assistance technique, le secrétariat a continué à offrir des cours de formation aux niveaux national et régional et à apporter une assistance technique ad hoc. En 2009,

---

<sup>1</sup> Voir tendances, bases de données, *IIA Monitor* et forum, collection consacrée aux accords internationaux d'investissement et collection consacrée aux politiques d'investissement sur la section du site Web de la CNUCED consacrée aux AII.

119 pays au total ont bénéficié des activités de la CNUCED en matière d'AII, dont 28 PMA.

33. Le Consensus de Monterrey préconise des efforts particuliers dans certains domaines prioritaires comme la gouvernance d'entreprise et les normes de comptabilité. À sa vingt-sixième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est penché sur les effets de la crise financière sur l'application des normes internationales d'information financière.

34. Le Consensus de Monterrey fait valoir encore que, pour mobiliser des ressources financières nationales au service du développement, il est indispensable de renforcer le secteur financier national pour que les politiques et les réglementations appropriées soient mises en œuvre. La CNUCED a pour mandat de déterminer les mesures propres à aider les entreprises, particulièrement les PME, à se conformer aux normes internationales, à développer leurs capacités en matière de technologie et d'innovation, à accéder aux nouvelles technologies et à renforcer leur participation aux chaînes mondiales de valeur. Le secrétariat s'est donc attaché à élaborer un cadre directif pour promouvoir les politiques d'entrepreneuriat et à renforcer son assistance technique pour le développement des entreprises locales. Cela a été rendu possible grâce au programme Empretec, présent aujourd'hui dans 32 pays. Le programme contribue à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'élimination de l'extrême pauvreté, en offrant toute une gamme de produits et de services à des microentrepreneurs ayant un faible niveau d'alphabétisation. La CNUCED aide aussi les pays en développement à mettre en place un environnement propice à la formation de relations interentreprises, et elle appuie les réseaux de services d'aide aux entreprises et autres services sur la base de l'expérience acquise et des meilleures pratiques au niveau international. Le programme de relations interentreprises de la CNUCED vise à améliorer les résultats, la productivité et l'efficacité des fournisseurs locaux grâce à la formation, au tutorat, à l'échange d'informations, à l'amélioration de la qualité, à l'innovation et au transfert de technologie. En outre, pour mettre à profit le marché des services de tourisme en ligne qui connaît une croissance rapide, la CNUCED a continué à améliorer les capacités des PME et des acteurs publics locaux en les équipant de solutions informatiques en matière de comportement, d'organisation et de technologie.

#### **IV. Dette extérieure et coopération internationale pour le financement du développement**

35. Le Consensus de Monterrey de 2002, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005 insistaient sur l'importance de trouver rapidement une solution globale et durable aux problèmes de la dette des pays en développement. L'Accord d'Accra issu de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2008 a souligné encore l'importance de trouver une solution au problème de la viabilité de l'endettement, élément déterminant pour la croissance des pays en développement. L'Accord préconisait que la CNUCED continue d'analyser la dette et les questions de financement du développement et de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités nationales de gestion de la dette publique.

36. Le Consensus de Monterrey de 2002 souligne aussi le rôle indispensable de l'APD pour le développement et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que les objectifs internationaux de développement soient atteints, il fallait accroître sensiblement les apports d'APD, allouer et apporter cette aide efficacement, et rechercher des sources de financement novatrices. La Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement a réaffirmé le rôle vital joué par l'APD pour faciliter la

réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et en particulier des OMD, et a appelé au respect par les donateurs de leurs engagements en matière d'APD. La Déclaration reconnaissait que les pays en développement restaient confrontés à des défis pour que leur endettement reste supportable, et que la crise financière et économique mondiale risquait d'annuler les avancées récentes des pays en développement en ce qui concerne la dette. Elle ajoutait que la situation appelait la mise en œuvre d'initiatives audacieuses afin de résoudre les problèmes d'endettement actuels des pays en développement, y compris par des annulations de dette, en particulier pour l'Afrique et les PMA.

37. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement tenue en 2009 appelait à agir pour assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement, et pour chercher à fournir aux pays en développement des ressources suffisantes sans conditionnalités injustifiées pour leur développement. Il soulignait que des mesures appropriées devraient être prises afin de réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des pays en développement et d'éviter une nouvelle crise de l'endettement. Dans ce contexte et en dernier ressort, les pays pourraient chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette. Il conviendrait aussi de se pencher sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré pour la coopération internationale afin de concevoir des méthodes renforcées pour la restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants.

## A. Progrès accomplis

38. Le financement de la dette reste un mécanisme central pour mobiliser des ressources pour l'investissement public et privé dans les pays en développement, mais la viabilité de la dette reste aussi un défi pour un certain nombre de pays à moyen ou bas revenu. La crise économique et financière mondiale qui a éclaté en 2008 continue à faire obstacle aux avancées concernant la viabilité de la dette de nombreux pays. Elle a eu des répercussions négatives sur les recettes publiques à cause du repli de la croissance économique, des recettes d'exportation, des envois de fonds et des investissements pour les pays développés comme pour les pays en développement. Étant donné que la plupart des PMA ne peuvent pas se procurer des capitaux sur les marchés financiers internationaux, les dons et les prêts à des conditions de faveur représentent pour eux des formes essentielles de financement du développement.

39. En ce qui concerne les initiatives d'allègement de la dette, les progrès dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se sont poursuivis à un rythme lent, mais régulier, depuis 1999. Le nombre total des pays ayant atteint le point d'achèvement est passé à 28 sur les 40 pays admissibles en juin 2010. Mais un certain nombre des pays ayant atteint le point d'achèvement continuaient à présenter des signes d'endettement critique.

40. Les décaissements nets d'APD par les donateurs du Comité d'aide au développement sont restés stables en 2009 en valeur réelle à 123 milliards de dollars, soit une très légère progression de 0,67 %. Mais l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait que les objectifs d'aide fixés lors du Sommet de Gleneagles, qui consistaient à accroître l'aide aux pays en développement de 50 milliards de dollars pour la porter à 130 milliards et l'aide à l'Afrique de 25 milliards de dollars d'ici à 2010, n'avaient guère de chances d'être atteints. Il semble que les donateurs ne soient pas en mesure de tenir l'objectif auquel ils se sont engagés d'une aide publique aux PMA représentant entre 0,15 % et 0,20 % de leur produit national brut (PNB).

## B. Contribution de la CNUCED

41. La CNUCED continue à chercher des réponses aux problèmes et aux défis nouveaux qui se posent aux pays en développement en ce qui concerne la dette et le financement du développement, comme préconisé dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

42. La CNUCED a joué un rôle de premier plan dans le débat international sur les moyens d'atténuer les effets négatifs de la crise financière mondiale sur l'endettement des pays en développement. Ses synthèses ont été des contributions utiles pour le *Rapport sur le commerce et le développement* publié chaque année, ainsi que pour ses propres documents de travail et pour ceux du G-24. À la suite du tremblement de terre d'Haïti, dans le numéro 11 des *Synthèses de la CNUCED* il a été demandé l'annulation de la dette de ce pays. Et dans le numéro 7 des *Synthèses de la CNUCED* il a été mis en garde contre une diminution de l'APD comme celle observée lors des précédentes crises financières.

43. En outre, la CNUCED a fourni un appui fonctionnel pour la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement tenue en 2009, et elle a apporté des éléments d'information et un appui au Groupe de travail chargé du processus de suivi. La CNUCED a alerté les États membres aux risques pour la dette souveraine des pays en développement au sortir de la crise mondiale.

44. La CNUCED établit chaque année, au nom du Secrétaire général de l'ONU, un rapport sur les problèmes de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition, qui passe en revue les évolutions récentes et les problèmes nouveaux et formule des recommandations de politique générale.

45. Pour contribuer à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la CNUCED a intensifié ses travaux d'analyse sur la dette et les flux d'APD aux pays les moins avancés et sur les défis auxquels ceux-ci sont confrontés. Les résultats de ces travaux ont été pris en compte dans le processus intergouvernemental pertinent.

46. La CNUCED continue à jouer un important rôle pour la formation de consensus sur les questions qui concernent la dette et le financement du développement. Dans ce cadre, elle a lancé en 2009 un projet pour promouvoir les prêts et les emprunts souverains responsables.

47. En tant que membre du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD, la CNUCED fournit des informations en retour et des contributions en vue de la préparation du rapport sur le retard pris dans la réalisation des OMD dans les domaines de l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette. Le rapport de 2010 sera axé sur l'«écart par rapport aux besoins», c'est-à-dire sur l'écart entre la réalisation effective des engagements internationaux et les besoins d'aide estimatifs des pays en développement.

48. La CNUCED aide les pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis juillet 2009, six pays ont rééchelonné leur dette dans ce cadre.

49. La septième Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette qui s'est tenue en 2009 a réuni plus de 250 participants venant de plus de 70 pays. Cette conférence offrait aux fonctionnaires chargés des questions de la dette une occasion de discuter des problématiques pertinentes concernant la dette et le financement et de se faire part de leurs expériences.

50. Le secrétariat a continué à assurer le service fonctionnel des réunions du Conseil du commerce et du développement et de son groupe intergouvernemental d'experts dans les

domaines de la dette et du financement du développement. En outre, il fait des interventions lors de divers séminaires, conférences internationales et cours de formation en relation avec la dette et le financement du développement.

51. La CNUCED a continué d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour la gestion de la dette dans le cadre de son programme SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette). Ce programme a fourni à ce jour une assistance technique aux services de gestion de la dette de 67 pays, essentiellement à revenu moyen inférieur ou bas, et à 104 institutions. Pour répondre aux nouveaux problèmes des services de gestion de la dette des pays en développement, la CNUCED a publié en 2009 la sixième version de son logiciel SYGADE spécialisé.

## **V. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial**

52. Sur la base du Consensus de Monterrey de 2002 et de la Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement, la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement tenue en juin 2009 a établi de nouveaux critères de référence pour l'action multilatérale dans ce domaine. Il est noté ce qui suit dans la résolution issue de la Conférence (A/RES/63/303): «[d]u fait de la portée planétaire de la crise, il est nécessaire d'intervenir rapidement et de manière résolue et coordonnée pour s'attaquer à ses causes, atténuer ses effets et renforcer ou établir le cas échéant les mécanismes voulus pour tenter d'empêcher qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.». Quatre grandes lignes d'action sont envisagées: a) faire profiter à tous de la relance; b) endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale future; c) améliorer la réglementation et le contrôle; et d) réformer le système financier et économique mondial et son architecture.

53. La Conférence a également reconnu le rôle utile que jouait l'augmentation des liquidités mondiales dans le règlement de la crise financière, et noté qu'une augmentation des droits de tirage spéciaux (DTS) pouvait contribuer à l'accroissement des liquidités mondiales pour faire face au déficit financier urgent causé par la crise et aider à prévenir d'autres crises à venir. La Conférence a pris acte de la demande formulée par de nombreux États qui voudraient qu'on examine dans quelle mesure un système de réserves plus efficace serait faisable et souhaitable, y compris le rôle que pourraient jouer les DTS dans un tel système et le rôle complémentaire que pourraient jouer différents mécanismes régionaux.

54. En indiquant la voie à suivre, la Conférence est convenue de s'efforcer de trouver des réponses à court terme qui, ensemble, amortiraient l'impact immédiat de la crise économique et financière, ainsi que des réponses de long terme impliquant nécessairement la recherche du développement et une révision du système économique mondial. Elle a invité de surcroît l'Assemblée générale à créer un groupe de travail ad hoc à composition non limitée qui serait chargé d'assurer le suivi des questions évoquées dans le Document final.

### **A. Progrès accomplis**

55. Comme noté déjà en 2009, la crise économique mondiale a mis en évidence la nécessité d'une cohérence dans les processus d'élaboration des politiques et de réglementation au niveau mondial, d'une plus grande transparence sur les marchés internationaux et d'une surveillance et d'une régulation renforcées de leurs excès.

56. Depuis l'adoption du Document final de la Conférence de juin 2009, la menace d'une récession mondiale prolongée semble s'être atténuée, et dans un certain nombre de régions et de grandes économies au moins la croissance a repris, même si c'est de manière incertaine. Mais malgré les avancées faites pour réglementer le secteur financier national dans certains grands pays ayant été à l'origine de la crise, la réponse réglementaire globale à la crise reste timide et hésitante.

57. Dans le même temps, les chefs d'État ou de gouvernement de certains des pays développés les plus décidés à remédier aux faiblesses systémiques révélées par la crise financière ont formulé des propositions méritant l'attention. Il était important que ces déclarations recueillent une adhésion accrue au sein du G-20 et même au-delà, d'autant plus que le G-20 ne représente pas pleinement les pays en développement.

58. Par ailleurs, il y a eu peu de réels progrès pour: a) mettre en place une nouvelle législation en matière de réglementation financière d'une manière cohérente et coordonnée dans les différents pays; b) réfléchir à de nouveaux modes de coopération multilatérale pour les questions financières et monétaires; ou c) revitaliser le rôle des Nations Unies en tant que forum universel de dialogue et d'action sur les aspects essentiels de la cohérence systémique économique mondiale, en particulier dans les domaines financier et monétaire. Les efforts timides faits jusqu'à présent en matière de politique multilatérale et l'émergence de crises de la dette souveraine et de pressions budgétaires nouvelles dans de nombreux pays ne permettent pas véritablement de penser que l'économie mondiale est prête à faire face soit à une prolongation ou à un approfondissement de la récession, soit à une nouvelle crise financière sur les marchés mondiaux.

## **B. Contribution de la CNUCED**

59. La CNUCED a continué à s'occuper de ces questions à travers diverses activités. Lors de la réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives, organisée en février 2010, la question de la cohérence systémique a été examinée sous divers angles. Comme noté dans le rapport de la réunion, il a été suggéré que tout programme de réformes systémiques se concentre actuellement sur les éléments suivants: a) stabilité macrofinancière au moyen de politiques macroéconomiques contracycliques; b) gestion du risque prudentiel, y compris des mesures de contrôle des mouvements de capitaux; c) augmentation du financement (production et emploi) grâce à un système financier développementiste; d) mise en place d'un système financier mondial plus universel; e) défense de la cohérence des dispositions du Consensus de Monterrey via l'alignement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur les objectifs de développement fixés par les Nations Unies; et f) appui à l'ONU en tant qu'instance universelle et légitime pour la conduite d'une réforme globale du système multilatéral.

60. Dans le cadre de son programme de travail sur les questions financières et monétaires internationales, la CNUCED préconise depuis de nombreuses années une coopération régionale renforcée dans ces domaines, coopération jugée nécessaire pour une intégration réussie des pays en développement dans l'économie mondiale globalisée. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République de l'Équateur et la CNUCED sont convenus en 2009 de réaliser un programme de coopération technique pour l'élaboration et la consolidation de nouveaux arrangements financiers régionaux. Dans une première étape, le secrétariat a achevé récemment une étude technique de fond sur la coopération monétaire et les politiques de croissance au niveau régional: les nouveaux défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui examine l'interface entre les politiques macroéconomiques axées sur la croissance et une coopération monétaire régionale réussie.

61. Lors de leur réunion de novembre 2009, les Ministres des finances du G-20 ont fait valoir que la CNUCED était l'une des principales organisations internationales qui devait contribuer au nouveau processus consultatif d'évaluation mutuelle du G-20. En juin 2010, le secrétariat de la CNUCED a été invité par le FMI à contribuer à ce processus en présentant des observations sur un document-cadre préparé par les Coprésidents du G-20, et en participant en qualité d'observateur aux délibérations du Groupe de travail.

## **VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication**

62. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune et se sont engagés à édifier une «société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement». Ils ont aussi adopté quatre documents finals pour traduire cette vision en cibles et en objectifs concrets à réaliser d'ici à 2015, selon 11 lignes d'action et thèmes principaux. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI.

### **A. Progrès accomplis**

63. La connectivité continue à s'améliorer, particulièrement pour ce qui concerne la téléphonie mobile. Selon des estimations récentes, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile dans le monde devrait atteindre 5 milliards en 2010. Un accès amélioré aux technologies de l'information et de la communication (TIC) représente l'un des faits nouveaux les plus positifs qui soit intervenu dans les PMA au cours de la dernière décennie. Entre 2000 et 2009, le pourcentage d'abonnés à la téléphonie mobile dans les PMA est passé en moyenne de moins de 1 % à environ 25 %. Dans d'autres domaines, comme l'accès à l'Internet et le raccordement au haut débit, les PMA restent très en retard par rapport aux autres pays en développement.

64. Mais il n'y a pas lieu de se laisser aller à un optimisme excessif. En dépit des avancées positives pour réduire la fracture numérique, il reste une longue liste de problèmes à résoudre pour créer une société de l'information ouverte à tous. La cybersécurité, les TIC vertes et les nouvelles applications de la téléphonie mobile les plus intéressantes pour le développement sont quelques-uns des domaines qui méritent une attention accrue.

### **B. Contribution de la CNUCED**

65. La CNUCED, en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, continue d'assurer le suivi du SMSI aux niveaux régional et international et établit, au nom du Secrétaire général, le rapport annuel sur ce sujet<sup>2</sup>.

66. En 2010, dans le cadre du projet de réseau de centres d'excellence, la CNUCED a organisé à Tunis, en étroite collaboration avec l'Agence nationale de sécurité informatique tunisienne, un cours de formation sur la cybersécurité à l'intention des pays africains. Elle a

<sup>2</sup> Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/2009/10, A/64/64).

aussi facilité un atelier de formation sur les aspects juridiques du commerce en ligne à l'intention de fonctionnaires burundais. La Communauté d'Afrique de l'Est a adopté au printemps de 2010 le cadre juridique proposé par la CNUCED pour l'harmonisation des cyberlois dans la région. En Asie, des ateliers nationaux de sensibilisation sur le projet de législation sur le commerce en ligne ont été organisés pour des acteurs clefs au Cambodge et en République démocratique populaire lao. En Amérique latine, un atelier régional sur la cyberlégislation a été organisé à San Salvador en coopération avec le Ministère des affaires étrangères d'El Salvador pour examiner les incidences juridiques des TIC.

67. Sur la base de son *Manuel pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information*, axé en particulier sur les questions de statistique intéressant directement les pays en développement et les pays en transition, la CNUCED a organisé des cours de formation en partenariat avec d'autres organisations internationales.

68. La CNUCED fait partie – avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) – du Comité directeur du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, une importante instance réunissant toutes les organisations internationales concernées. La CNUCED participe aussi à trois groupes de travail spéciaux relevant de ce partenariat. En outre, elle a organisé avec l'UIT et l'UNESCO le Forum 2009 du SMSI.

69. La CNUCED a contribué à l'organisation de l'ICT4All Forum – Tunis+4, manifestation annuelle parrainée par le Gouvernement tunisien, en collaboration avec l'UIT, et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement et la Banque africaine de développement. Le Forum a examiné les stratégies et les mesures possibles pour développer l'accès des pays à faible revenu à la technologie de bande passante (fixe ou sans fil) à bas coût.

70. Dans le cadre de la suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005 et de l'exécution de son programme de travail pour la science et la technologie, la CNUCED, à travers les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) auxquels elle procède, aide les décideurs dans les pays en développement à évaluer les forces et les faiblesses des politiques et des mesures de leur pays concernant la science et la technologie.

71. La deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation s'est tenue en janvier 2010. La CNUCED a été encouragée à appuyer la coopération internationale en vue du développement d'indicateurs de la STI pertinents et à travailler au renforcement des capacités dans les pays en développement pour collecter et analyser des données relatives à la STI afin d'aider les décideurs à formuler des politiques. La proposition de la CNUCED d'établir une liste d'indicateurs de la STI était considérée comme un bon point de départ pour adapter ces indicateurs aux réalités des pays en développement et pour appuyer le renforcement des capacités pour la collecte et l'analyse de données sur la STI.

## VII. Droit et politique de la concurrence

72. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, datant de 1980, vise à garantir que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international, en particulier au commerce et au développement des pays en développement». La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (Antalya, novembre 2005), réaffirmant la validité de l'Ensemble, a

conclu qu'il fallait accorder beaucoup plus d'attention aux effets préjudiciables des pratiques anticoncurrentielles sur le fonctionnement des marchés, le processus de privatisation, la création d'un secteur d'entreprises dynamique et les interactions entre l'IED, le commerce international et la compétitivité.

## A. Progrès accomplis

73. Malgré le vaste mouvement observé dans les pays en développement pour l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace des lois et des politiques de la concurrence, bon nombre de ces pays n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer, et s'en remettent pour cela dans une large mesure à l'aide de la CNUCED pour le renforcement des capacités. La CNUCED, en application de son mandat concernant l'Ensemble, organise la session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, ainsi qu'une conférence d'examen au niveau ministériel tous les cinq ans. Cette année, la sixième Conférence chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 8 au 12 novembre 2010. Cette sixième Conférence d'examen, qui remplace la session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence pour cette année, se penchera entre autres sur l'application et la mise en œuvre de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies en matière de concurrence au cours de ses trente années d'existence, et examinera des propositions en vue d'améliorations.

## B. Contribution de la CNUCED

74. La session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence reste un forum unique qui permet aux spécialistes et aux institutions qui s'occupent de la concurrence de discuter et d'examiner des questions clés dans ce domaine et d'arriver à un consensus à ce sujet. À la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts en juillet 2009, l'examen collégial volontaire de la politique de la concurrence de l'Indonésie a été particulièrement apprécié. Il a été organisé à ce jour des examens collégiaux volontaires pour le Costa Rica, la Jamaïque, le Kenya, la Tunisie et l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

75. La CNUCED a apporté une assistance à des pays en développement pour la promotion de la concurrence, la préparation de lois sur la concurrence, la formation des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence, le renforcement des institutions et la protection des consommateurs. En 2009, la République arabe syrienne, la République dominicaine, l'Équateur et Sao Tomé-et-Principe ont reçu une aide pour une meilleure compréhension du droit et de la politique de la concurrence. Pour faciliter la préparation de leur législation nationale en matière de concurrence, les pays suivants ont bénéficié d'une assistance de la CNUCED: Angola, Bhoutan, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Équateur, Ghana, Indonésie, Lesotho, Paraguay, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda et Uruguay. En outre, des activités de renforcement des capacités pour former les fonctionnaires chargés des affaires de concurrence ont été exécutées pour le Bhoutan, l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie, le Gouvernement régional du Kurdistan en Iraq, l'Indonésie, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Swaziland. La CNUCED a aussi aidé certains pays à renforcer leurs institutions chargées de la concurrence, comme le Malawi, le Pérou, la République arabe syrienne et l'Uruguay. En ce qui concerne les politiques des consommateurs, il a été apporté une assistance pour l'élaboration d'une législation ou pour le renforcement de la

sensibilisation pour la protection des consommateurs au Bhoutan, au Cambodge, en Équateur, au Malawi et dans la République démocratique populaire lao.

76. Dans le cadre du programme COMPAL de la CNUCED, il a été organisé des activités pour renforcer le droit et les politiques de la concurrence et la protection des consommateurs en Bolivie, au Costa Rica, en El Salvador, au Nicaragua et au Pérou, ainsi qu'en Colombie. Un nouveau programme de promotion de la concurrence en Afrique (AFRICOMP) a été lancé le 22 juin 2009 à Genève pour aider les pays africains à se doter de structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées pour une application effective du droit et de la politique de la concurrence et pour la protection des consommateurs. La CNUCED a aussi aidé des groupements régionaux à élaborer et à appliquer une politique de la concurrence au niveau régional.

## VIII. Pays en situation particulière

### A. Pays les moins avancés

#### 1. Progrès accomplis vers la réalisation des objectifs clefs du Programme d'action de Bruxelles

77. En 2008-2009, les indicateurs économiques clefs ont fait apparaître une contraction des résultats économiques des PMA, particulièrement comparés à ceux de la période 2006-2007. En 2008, pour le groupe des PMA, le PIB réel<sup>3</sup> a progressé de 5,8 % contre 8 % environ en 2006-2007. Au niveau régional, la croissance du PIB réel pour les PMA africains (plus Haïti) a chuté de quelque 8,5 % en 2006-2007 à 6,2 % en 2008, alors que pour la région de l'Asie et du Pacifique elle tombait de 6,9 % à 5,2 % durant la même période. Par conséquent, pour le groupe des PMA, le PIB réel par habitant n'a progressé que de 3,4 % en 2008 contre 5,4 % en 2006-2007. C'était le plus fort recul du PIB réel par habitant depuis l'adoption du Programme d'action en 2001.

78. S'agissant du commerce international, un facteur majeur ayant affecté les résultats de nombreux PMA en 2009 a été la volatilité des prix des produits de base. L'envolée de ces prix depuis 2002 a pris fin au début de 2009 et s'est transformée en un important repli au cours du second semestre de l'année, reflétant le déclin de la demande mondiale dû essentiellement à la crise économique mondiale. En conséquence, les recettes d'exportation des PMA en tant que groupe ont fortement chuté (dans une proportion allant jusqu'à 50 %) au premier semestre de 2009 et leur part combinée dans le commerce mondial, bien qu'elle se soit très légèrement améliorée, est restée négligeable durant la même période, à 0,85 %.

#### 2. Contribution de la CNUCED

79. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour 2001-2010<sup>4</sup> invite les organismes des Nations Unies et leurs organes directeurs, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à organiser à intervalles réguliers des évaluations sectorielles du Programme et à en communiquer les résultats à l'occasion des examens annuels mondiaux (par. 97). Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED suit donc les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements et des activités du Programme d'action qui relèvent du mandat de la CNUCED depuis 2001. Pour procéder aux

<sup>3</sup> Les données sur le PIB réel et sur le PIB réel par habitant sont des calculs du secrétariat de la CNUCED fondés sur les chiffres de la Division de statistique et de la Division de la population du DAES d'août 2009, et se réfèrent au PIB réel et au PIB réel par habitant en dollars de 1990.

<sup>4</sup> A/CONF.191/11.

évaluations et aux examens, le Conseil se fondait sur les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED concernant les PMA<sup>5</sup> – dont les résultats alimentent d'autres examens que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sont chargés d'effectuer. À sa cinquante-sixième session, le Conseil, par l'intermédiaire de son Comité de session I, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action. Il a aussi adopté des conclusions concertées (TD/B/56/SC.I/L.2) qui ont été soumises à l'Assemblée générale pour suite à donner.

80. Par ses travaux de recherche et d'analyse, y compris dans le contexte de sa publication périodique *Rapport sur les pays les moins avancés*, le secrétariat évaluait périodiquement les progrès vers la réalisation des objectifs du Programme d'action et des OMD. Le rapport de 2009 portait sur le thème de l'État, de la gouvernance pour le développement et des capacités productives: des stratégies à la mise en œuvre. Il procédait à un examen critique d'importantes questions consistant, par exemple, à déterminer ce que devrait faire l'État qui joue un rôle de facilitateur dans les PMA afin d'édifier une vision du développement; de promouvoir les investissements et la formation de capital; de réduire les risques et de coordonner les investissements; de promouvoir les mutations structurelles et l'apprentissage technologique; et de rendre la croissance plus solidaire.

81. Conformément au paragraphe 41 de l'Accord d'Accra et à la résolution A/C.2/63/L.57 de l'Assemblée générale, la CNUCED a entrepris d'importantes activités pour contribuer au processus préparatoire de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. À cet effet, la CNUCED a organisé en octobre 2009, avec le soutien financier du Gouvernement suédois et du Fonds commun pour les produits de base, une réunion d'experts à Kampala (Ouganda).

82. La CNUCED a aussi organisé une réunion d'un groupe spécial d'experts du Secrétaire général de la CNUCED à Genève en février 2010. Les participants ont approfondi la question des défis auxquels étaient confrontés les PMA, de leurs perspectives de croissance et de développement et des mesures de soutien nécessaires au niveau international pour remédier au sous-développement dans ces pays.

## **B. Petits États insulaires en développement**

### **1. Progrès réalisés concernant les éléments de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui intéressent la CNUCED**

83. Le chapitre XII («Reclassement des pays qui appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés») amplifie l'appel lancé par l'Assemblée générale pour une «transition sans heurt» pour les pays qui sont retirés de la liste des pays les moins avancés. Des efforts pour promouvoir des mesures pour une transition sans heurt ont été menés dans le cadre des consultations bilatérales entre les petits États insulaires en développement qui allaient être retirés de la liste et leurs partenaires de développement.

<sup>5</sup> Pour une analyse détaillée et des informations statistiques complètes sur la mise en œuvre par les PMA et leurs partenaires de développement, au fil des années, des objectifs et des activités prévus dans le Programme d'action en faveur des PMA, voir la publication périodique de la CNUCED *Rapport sur les pays les moins avancés* de 2002, 2004, 2006, 2007 et 2008. Voir aussi la contribution de la CNUCED à l'examen à mi-parcours du Programme d'action (UNCTAD/LDC/2006/3) ainsi que l'analyse et l'évaluation sectorielles du potentiel et de la compétitivité des exportations des PMA (UNCTAD/ALDC/2008/1).

84. De nombreux décideurs dans les petits États insulaires en développement estimaient que le chapitre XIII («Commerce, mondialisation et libéralisation») aurait dû exhorter la communauté internationale à apporter des réponses aux défis auxquels étaient confrontés ces États dans l'économie mondiale à travers des mesures spéciales de soutien au niveau international ou des mesures de «traitement spécial» en vertu du statut de petit État insulaire en développement.

85. Le chapitre XX («Commerce et finances») énumère la plupart des problématiques auxquelles sont confrontés ces États dans l'économie mondiale. La question de la représentation régionale dans le système commercial multilatéral (point 97 i)) a en partie trouvé une réponse dans le cadre de l'OMC et de son Programme de travail sur les petites économies.

## **2. Contribution de la CNUCED**

86. La CNUCED aide tous les petits États insulaires en développement confrontés à la question du retrait de la liste des PMA: le Cap-Vert (depuis 2005), les Maldives (depuis 2005) et Samoa (depuis 2006). Des services consultatifs ont aussi été fournis à Kiribati (2006-2009), à Tuvalu (depuis 2006) et à Vanuatu (depuis 1997), trois pays qui pourraient être retirés de la liste. L'assistance technique apportée à cet effet par la CNUCED consiste a) à répertorier les formes d'aide à des conditions favorables ou de traitement spécial qui sont jugées essentielles pour les pays concernés; b) à appuyer les représentants du gouvernement dans leur dialogue avec les partenaires de développement en vue d'un retrait progressif sans heurt des concessions les plus nécessaires pour les PMA; et c) à formuler une «stratégie de transition sans heurt» pour le pays sortant de cette catégorie après avoir examiné comment il avait mis à profit son statut de PMA. Tous les petits États insulaires en développement bénéficiaires ont, d'une manière ou d'une autre, été renforcés par ces activités de coopération.

## **C. Pays en développement sans littoral**

### **1. Progrès réalisés concernant les éléments du Programme d'action d'Almaty qui intéressent la CNUCED**

87. Le Programme d'action d'Almaty est conçu pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et pour créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. L'Accord d'Accra a souligné les problèmes des pays en développement sans littoral et renforcé le mandat de la CNUCED pour appuyer leurs efforts en matière de commerce et de développement. Les coûts de transport élevés que doivent supporter ces pays constituent un sérieux obstacle à leurs échanges commerciaux. Dans le même temps, il faut que ces pays modernisent et diversifient leur économie, en tenant compte des difficultés de développement liées à leur situation géographique spécifique.

### **2. Contribution de la CNUCED**

88. Pour donner suite au Forum d'investissement de haut niveau pour les pays en développement sans littoral organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 à New York, la CNUCED a organisé un séminaire sur le thème de l'IED dans le développement des infrastructures des pays en développement sans littoral – les enjeux (Genève, 24 mars 2009) à l'intention des représentants de ces pays à Genève, afin de réfléchir à la contribution possible de l'IED au développement des infrastructures dans ces pays et d'examiner les politiques et les mesures appropriées pour y promouvoir l'IED dans des projets d'infrastructure.

89. La CNUCED a aussi largement participé à la préparation de la troisième réunion des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Ezulwini (Swaziland) les 21 et 22 octobre 2009.

90. En décembre 2009, la CNUCED a organisé une réunion spéciale d'experts sur les ports de transit desservant les pays en développement sans littoral. Cette réunion a permis aux experts et à différentes parties intéressées de discuter des problèmes que rencontraient ces pays lorsqu'ils utilisaient les ports de transit des pays côtiers voisins, mais aussi des possibilités que cela leur ouvrait.

---